

OBJET :

HONORAIRES DE M. JOURDAIN
ARCHITECTE

61.042

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal

Réunion du Vendredi 24 Mars 1961 à 18 h 30

Le vendredi vingt quatre mars mil neuf cent soixante et un à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 19 Mars 1961.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, GUILLAUD, MONCRAND, LAMOUCHE, FONTANILLE, ETCHEBER, BERLAND, REIX, NARTEAU, GACHET, MENANT, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. Rochedereux par Me Brenusseau
M. Biscaye par M. Meyer
M. Flahaut par M. Etcheber

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. JOURDAIN, Architecte à ROYAN, 19 rue du Docteur CALMETTE a au cours de l'année 1960, participé aux réunions de la Commission de Sécurité dans la visite des cinémas : le Club le Sporting de Pontallac, l'Hôtel les Autans, le Casino de ROYAN et l'Hôpital Malakoff

M. JOURDAIN demande le règlement de ses vacations, soit 13 vacations à 16 NF = 208 NF .

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU l'arrêté ministériel du 29 septembre 1959
- VU la note d'honoraires présentée par M. JOURDAIN, Architecte, le 20/12/60
- VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

DECIDE

- de mandater à M. JOURDAIN, la somme de 208 NF pour ses vacations correspondant aux visites de la Commission de Sécurité dans différents cinémas et Hôtels de la Ville au cours de l'année 1960, ainsi qu'au Casino Municipal et à l'Hôpital Malakoff.

./....

- dit que la dépense sera imputée au chapitre XXX2 « Frais de Missions »

---approuvé à l'unanimité .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jours, mois et
an que dessus

Ont signé au registre MM. les membres présents à la
séance .

Pour extrait conforme au registre

Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



Matras

M. MATRAS

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 7 Avril 1961

Le Sous Préfet : J. VOCHEL

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 8 Avril 1961

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,



Matras